



## Expression de la volonté et fin de vie

### Objectifs

- Connaître les droits des personnes confrontées à la fin de vie, ainsi que la législation à laquelle ils sont assujettis, notamment au regard de la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie et de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Mieux appréhender les situations et la prise en charge des personnes en fin de vie, notamment en cas de décision de limitation ou d'arrêt des thérapeutiques.
- S'interroger sur ses pratiques, son ressenti à la lumière de la loi et de la volonté exprimée par le patient, son entourage (famille, proches) ou la personne de confiance.

### Axes essentiels

- La notion de fin de vie au sens de la loi
- Le droit d'être informé sur son état de santé
- L'accès aux informations de santé
- Le droit de participer aux décisions
- Les directives anticipées
- La personne de confiance, mesure de protection juridique et mandat sur protection future
- Acharnement thérapeutique, limitation et arrêt des thérapeutiques
- Le recours à une procédure collégiale
- Le secret professionnel
- L'obligation pour les professionnels d'accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments
- L'euthanasie en France, une pratique sanctionnée par la loi

### Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges avec les participants

### Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.

### Public concerné

Ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées (à domicile ou en



établissement d'hébergement) quels que soient leur fonction et niveau hiérarchique tant il important que tous les acteurs de l'accompagnement entendent le même message, avec les mêmes mots et qu'ils puissent échanger avec un tiers.

La présence d'au moins un encadrant sur cette thématique est vivement recommandée.

## Calendrier

**Mercredi 20 novembre 2019**

## Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

## Lieu de réalisation

PASI  
Parc de la Julienne  
26 rue des champs  
Bâtiment F  
91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

## Intervenants

Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.

## Intervenants

**120 € par personne (repas compris)**